

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 138 (1993)
Heft: 6-7

Artikel: Casques bleus, "ingérence humanitaire" : et la Suisse?
Autor: Weck, Hervé de
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-345310>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 11.12.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Casques bleus, «ingérence humanitaire». Et la Suisse?

Par le colonel Hervé de Weck

La présence de Casques bleus à travers le monde est impressionnante. Jamais depuis la fondation de l'Organisation des Nations unies, son drapeau n'a flotté sous des cieux aussi nombreux, en Europe, en Afrique, en Asie et en Amérique centrale. 50 000 Casques bleus servent dans une vingtaine de pays, dont 20 000 au Cambodge et 23 000 dans l'ex-Yougoslavie. L'ONU est présente à Jérusalem depuis 1948, au Cachemire depuis 1949, à Chypre depuis 1964.

En revanche, on ne la trouve pas dans des zones aussi brûlantes que le Soudan, le Libéria, l'Arménie et les républiques asiatiques de l'ex-Union soviétique. En Somalie, ayant montré sa faiblesse opérationnelle, elle a dû céder la place à une force d'intervention emmenée par les Américains. Actuellement, la Birmanie, l'Irak, l'Iran, l'Indonésie (pour l'occupation de Timor-Est), Israël et les Etats de l'ex-Yougoslavie ne respectent pas les résolutions de l'ONU.

L'ONU dans l'après-guerre froide

A l'époque de la guerre froide, l'ONU n'a pas bonne

presse, puisque la rivalité américano-soviétique la paralyse, les deux supergrands abusant de leur droit de veto au Conseil de sécurité. La dislocation de l'URSS et l'effondrement de l'idéologie communiste vont «libérer» l'institution.

Ce que de Gaulle appelait naguère le «Machin» brille dès lors par une efficacité apparemment prometteuse. Avec l'intervention de vingt-neuf Etats contre l'Irak, la paix mondiale semble proche... En quatre ans, le nouveau secrétaire général, Javier Perez de Cuellar, lance treize opérations, autant que pendant les quarante premières années d'existence de l'ONU!

Jusqu'à la fin des années 1980, les forces et les fonctionnaires de l'ONU se contentaient de s'interposer entre les belligérants et de préserver un cessez-le-feu, effectuant une intervention militaire dans l'ex-Congo belge qu'il ne faut pas confondre avec une opération comme la guerre du Golfe, autorisée par l'ONU, mais conduite par des forces qui n'arborent pas son drapeau et n'ont pas de casques bleus.

Les troupes qui le portent aujourd'hui se trouvent attelés à une multitude de

tâches humanitaires infiniment complexes: «Démminer les routes, favoriser le rapatriement des réfugiés, reconstruire les infrastructures sociales, relancer l'économie au Cambodge, contrôler la démobilisation des soldats (Angola), rétablir l'ordre public en neutralisant les fauteurs de trouble, distribuer la nourriture (Somalie), escorter les convois humanitaires (Bosnie), former une force de police (San Salvador).»¹

De telles missions impliquent des risques plus importants, d'autant plus que les Casques ou les Bérets bleus se trouvent soumis à la règle de la non-violence. Au Cambodge, ils ont été pris en otages; dans l'ex-Yougoslavie, toutes les parties ne se gênent pas de les prendre pour cibles. Au mois d'avril 1993, les seuls Casques bleus français déplorent une douzaine de tués et une soixantaine de blessés... Le bilan apparaît donc mitigé, les échecs plus visibles que les succès.

L'humanitaire, un nouveau «créneau médiatique»

Depuis la fin de l'année dernière en France, une controverse sévit concer-

¹Le Monde, 7 janvier 1993.



Des Khmer rouges en compagnie de policiers civils de la force de maintien de la paix de l'ONU. Ce n'est pas parce que l'on se rencontre que la coopération est effective ! (Photo Keystone)

nant l'opportunité et la légitimité de ces interventions humanitaires. «Nourrir la Somalie, mourir pour la Bosnie?», titre *Le Monde*. L'intervention en Somalie provoque des échanges aigres entre le ministre de la Défense, Pierre Joxe, et le ministre de l'Action humanitaire, Bernard Kouchner. Le premier, irrité par l'activisme médiatique du second, rappelle qu'il existe dix autres pays dans le monde où l'on meurt de faim.

Une telle approche sélective ne peut être que discriminatoire. «Selon la 'loi du tapage' prônée par le ministre Kouchner, cette discrimination est également entretenue par les médias

qui alarment l'opinion publique, puis la laissent retomber en léthargie lorsqu'ils ont trouvé plus intéressant», rompant ainsi avec «l'impartialité qui est un principe de base de toute action humanitaire (...)»².

Certains chefs militaires affirment qu'il faut, soit partir de l'ex-Yougoslavie, soit pouvoir riposter aux attaques; Pierre Joxe lui-même, ministre socialiste de la Défense, n'a pas caché que «la situation de nos soldats est terrible»³. L'ancien chef d'état-major des armées, le général Maurice Schmitt, pose un bon diagnostic: «La Fédération yougoslave aurait sans doute éclaté quels que

soient les autres événements survenus en Europe. Mais aucune solution n'a pu être trouvée par les Européens pour limiter les dégâts, dans quelque cadre que ce soit. (...) A la différence de Saddam Hussein, la Yougoslavie n'a attaqué en 1991 aucune puissance membre des Nations unies et, pire, pour résoudre son problème ne s'esquissait aucun projet politique susceptible de recevoir un assentiment international et surtout intérieur. On ne voyait donc pas très bien quelle pouvait être la mission de Casques bleus ou blancs⁴ envoyés sur place⁵.»

En janvier de cette année paraissait une enquête de deux journalistes, intitulée *Les tribulations de Bernard K. en Yougoslavie*⁶, qui tend à démontrer que «l'humanitaire peut être inutile et n'exister que pour lui-même.» Ce domaine très médiatique exaspère des rivalités sordides entre Médecins du monde, Médecins sans frontière et le ministre de l'Action humanitaire, des coups-de-jarnac qui se dissimulent derrière le masque des bons sentiments. C'est la politique de ce qui se voit au détriment de ce qui se fait, du «tout-humanitaire», alors que la tâche d'un gouvernement

² *Torelli, Maurice: «Les missions humanitaires de l'armée française», Défense nationale, mars 1993, p. 68.*

³ *Ces réflexions doivent beaucoup à deux articles de Louis-Albert Zbinden, parus dans le Démocrate du 15 décembre 1992 et du 11 mars 1993: «Engagement militaire en Somalie... Débat en France», «Des Casques bleus partout».*

⁴ *Il s'agit des observateurs de la Communauté européenne habillés de blanc.*

⁵ *De Diên Biên Phu à Koweït City. Paris, Grasset, 1992, pp. 283-284.*

⁶ *Floquet, Michel; Coq, Bertrand: Les tribulations de Bernard K. en Yougoslavie. Paris, Albin Michel, 1993. 222 pp.*

n'est pas seulement de fournir des sacs de blé, mais de contribuer efficacement à la mise au point de solutions aux problèmes politiques et militaires. Un diplomate, qui désirait garder l'anonymat, a dit: «La Yougoslavie sera pour l'humanitaire ce que Timisoara a été pour la presse, la cause d'un indélébile discredit.»

Prise de position de la revue «Défense nationale»

En mars dernier, la très sérieuse revue française, *Défense nationale*⁷, se demandait, elle aussi, «si l'humanitaire n'est pas devenu un alibi de l'impuissance ou un masque susceptible de justifier toutes les aventures guerrière.»

Face à des guerres d'extermination, civiles ou internationales, dont «la logique postule la victoire totale d'un parti sur l'autre», des opérations de maintien de la paix ne sont plus adéquates; apparaît alors la mission humanitaire, et ordre est donné à des Casques bleus, qui ne doivent toujours pas combattre, d'assurer l'acheminement de convois porteurs de secours. «Une armée désarmée, c'est une contradiction dans les termes».

A quoi sert-il de nourrir des gens qui, quelques mi-

nutes après, risquent de mourir sous des obus tirés en violation de la convention qui interdit de prendre pour cible la population civile? «Combien de temps va-t-on encore tenter de nous faire croire que l'humanitaire peut tenir lieu de politique?» La situation en Somalie ne peut évoluer qu'en fonction de changements politiques, d'un retour à une certaine sécurité, de la mise en place d'institutions démocratiques...

«(...) la dérive conceptuelle née de la confusion des genres est aussi manifeste de la part des organisations non gouvernementales qui, telle Médecins du monde, joue les boutefeux, s'érige en procureur (...) en oubliant le principe de neutralité qui oblige les organismes humanitaires impartiaux à ne jamais pren-

dre partie sur les causes d'un conflit (...).»

Problèmes de conduite et de commandement

Le Conseil de sécurité définit les missions des Casques bleus; le texte, fruit de multiples consultations, doit recevoir l'appui du plus grand nombre possible d'Etats: il est donc un compromis qui manque le plus souvent de précision. Ensuite, en fonction de la situation, la mission peut évoluer. De plus, les structures lourdement bureaucratiques du Secrétariat général de l'ONU privilégient des approches administratives et procéduraires au détriment des nécessités opérationnelles. Le débat sur les missions a divisé publiquement les respon-



Des Casques bleus français procèdent à un échange de prisonniers. A l'arrière-plan des prisonniers serbes... (Photo Keystone)

⁷ Maurice Torelli, dans «Les missions humanitaires de l'armée française», paru dans *Défense nationale* en mars 1993, pose clairement les problèmes posés par les interventions humanitaires.

sables militaires de la FOR-PRONU en ex-Yougoslavie.

Il existe encore un décalage entre des centres de décision, appliquant une logique, une échelle des valeurs du temps de paix, et des militaires confrontés sur le terrain à des logiques absurdes engendrées par le renversement ou l'anéantissement de toutes les valeurs. En fait, les Casques bleus se trouvent face à la réalité de la guerre⁸.

Qu'ont-ils le droit de faire? Evidemment, la légitime défense est insuffisante lorsqu'on devient l'objet d'attaques permanentes. «Avant de s'engager, les militaires veulent avoir la certitude de tenir leurs ordres d'un pouvoir fort, d'un gouvernement animé d'une véritable volonté politique⁹.» L'imprécision des missions, partant des ordres explique bien des cafouillages.

Des soldats normaux peuvent s'interroger sur les raisons pour lesquelles ils risquent de mourir, et les commandants se demander s'ils doivent ou non donner l'ordre de riposter lorsqu'ils sont attaqués. Des militaires peuvent-ils s'accommoder longtemps d'une situation floue, périlleuse, voire humiliante? Peut-on leur demander de se faire tuer pour donner bonne conscience à l'opinion publique de leur pays? De telles conditions expliquent



Des Casques bleus à la frontière entre la Croatie et la Bosnie (Photo Keystone).

le malaise actuel dans l'armée française.

Et les frais sont énormes, qui sont en général financés sur le seul budget ordinaire de la défense; le contingent français en Bosnie consomme chaque mois plus de matériel qu'en un an en France. Le gouvernement, jusqu'à présent, a refusé de débloquer les moyens de sa politique.

Les Casques bleus en Yougoslavie

La première catégorie de Casques bleus en Yougoslavie, communément désignée sous le nom de FOR-PRONU 1, comprend 14 000 hommes déployés en Croatie pour faire appliquer le «plan Vance». Ils prennent progressivement position en mars 1992, s'installant dans les zones occupées

militairement par les Serbes et vidées de leurs populations croates. Une mission classique d'interposition et de maintien de la paix: les Casques bleus veillent au respect du cessez-le-feu, contrôlent le désarmement des milices et, d'une manière générale, la démilitarisation de la zone.

Ces soldats ont installé des check-point aux «frontières» de leurs zones et sur les principaux axes. Ils sont censés contrôler tout ce qui se passe dans leur secteur, une mission tout à fait classique, basée sur le renseignement, qui s'apparente à ce qu'ils auraient à faire si d'aventure ils occupaient un territoire étranger. Avec toutefois une différence de taille: le Casque bleu ne dispose d'aucun pouvoir «exécutif», il ne peut rien imposer.

⁸C. G. Fricaut-Chagnaut: «Gestion des crises et démocratie», Défense nationale, février 1993, p. 60.

⁹Floquet et Coq, *op. cit.*, p. 116.



Bosnie-Herzégovine: un réfugié, transporté par des Casques bleus, arrive à Zuzla. Un bombardement serbe va mettre rapidement fin à l'opération (Photo Keystone prise le 24 mars 1993).

La FORPRONU 2, la deuxième catégorie de soldats de l'ONU, est la moins nombreuse, mais tout à fait originale et «médiatique». Les opinions européennes ne connaissent qu'elle. Ces Casques bleus n'opèrent qu'en Bosnie avec une mission précise et limitée: assurer la protection des convois humanitaires. Ils peuvent recourir à la force pour les défendre, mais cela ne signifie pas qu'ils peuvent imposer par la force leur libre circulation. C'est donc une mission impossible!

Chacun des camps concernés, Croates, Musulmans et Serbes, accuse les Casques bleus, toutes catégories confondues, de faire le jeu de l'adversaire, mais on ne manque pas de leur

demander une multitude de services pratiques: restituer les corps des combattants, regrouper des familles, organiser des échanges de Croates ou de Serbes que la guerre a surpris du mauvais côté de la «frontière», transmettre des messages ou du courrier. C'est encore aux Casques bleus de faire face aux afflux de réfugiés que les affrontements provoquent¹⁰.

L'efficacité des moyens actionnés par les Nations unies reste aussi très relative en raison du faible soutien de la communauté internationale. «Faute d'une volonté politique, l'institution est incapable de faire respecter l'élémentaire intégrité physique de ses Casques bleus (...). Com-

ment dès lors faire exécuter des résolutions de paix sans un bras armé reconnu et respecté, capable de décourager ou de rompre sur le terrain la tentation de la violence? Dès lors, pour éviter un enlisement ridicule s'ouvre le choix entre l'escalade et le retrait (...)»¹¹.

Si les Nations unies veulent imposer une solution en Bosnie, déclarait récemment le secrétaire britannique à la Défense, M. Malcolm Rifkind, cela exigerait beaucoup plus de 100 000 hommes, un engagement militaire indéfini qui provoquerait presque certainement un nombre important de morts¹². Nos démocraties occidentales sont-elles psychologiquement prêtes à fournir un tel effort?

Même des interventions purement humanitaires, comme en Somalie, peuvent tourner au vinaigre. Le 24 février dernier, des émeutes anti-américaines, fomentées à Mogadiscio par un «seigneur de la guerre», forcent les GI, venus assurer la distribution de l'aide humanitaire, à se dégager. Bilan: une dizaine de Somaliens tués...

Et la Suisse dans tout cela?

Selon le Conseil fédéral, dans son Message du 24 août 1992, les opérations de maintien de la paix

¹⁰Floquet et Coq, *op. cit.*, pp. 146-150.

¹¹C. G. Fricaut-Chagnaut, *op. cit.*, p. 60.

¹²Lettre d'information de l'UEO, février 1993.

constituent, pour la Suisse, un moyen essentiel de concrétiser sa solidarité internationale. Il entend donc mettre à disposition de l'ONU des Casques bleus, en plus des Bérêts bleus et des observateurs militaires. «Pour notre pays, il n'en découle ni difficultés par rapport au droit de neutralité, ni difficultés par rapport à la politique de neutralité. Ces engagements sont en outre conciliables avec la Constitution et sont fondés sur nos traditions humanitaires.»

L'organisation d'un tel corps de troupes, qui conservera son caractère national, variera en fonction des besoins. Un engagement de Casques bleus suisses ne sera décidé que si les parties en conflit donnent leur accord à une telle intervention. Ne sont envisagées que des opérations de maintien de la paix, en aucun cas des opérations de rétablissement de la paix qui peuvent impliquer la conduite d'une guerre sur sol étranger.

Pour constituer un bataillon d'environ 600 volontaires, il faudrait pouvoir compter entre 4800 et 6000 personnes intéressées. Contrairement aux Bérêts bleus qui ne sont jamais armés, les Casques bleus disposeraient d'un armement léger qui ne devrait servir qu'à l'auto-défense. Le montant prévu pour la mise sur pied d'une telle troupe, ainsi que les frais courants annuels s'élèveraient à quelque 76 millions de francs.



Des missions multiples et souvent impossibles (Dessin de Bovée paru dans le Démocrate).

Dans la foulée, de nombreux députés fédéraux ont surenchéri, le conseiller aux Etats jurassien Michel Flückiger soutenant qu'un tel contingent sera considéré comme une assurance d'impartialité par les parties en conflit.

Une analyse objective des problèmes rencontrés par les Casques bleus dans l'ex-Yougoslavie amène à des conclusions beaucoup plus

prudentes. Si le statut de neutralité de la Suisse ne court aucun risque en cas d'engagement de Casques bleus dans des missions de maintien de la paix, il n'en va pas de même pour des missions de rétablissement de la paix. En revanche, dans les deux cas, sa politique de neutralité en prend un coup. On sait en effet que toutes les parties en conflit accusent les forces de l'ONU de favoriser leurs

adversaires, qu'elles les utilisent dans leurs campagnes de propagande et de désinformation. Dans un tel contexte, le Conseil fédéral pourra-t-il encore offrir ses bons offices, son hospitalité à une conférence de paix ?

Des Casques bleus suisses, présents dans certains secteurs «chauds», ne porteront-ils pas préjudice à l'action humanitaire du Comité international de la Croix-Rouge? Au *Téléjournal* du 6 avril dernier, M. Cornelio Sommaruga déplorait le manque de discrétion, le sensationnalisme, l'amateurisme au mauvais

sens du terme des actions humanitaires menées en Yougoslavie, avec la collaboration des forces de l'ONU.

En définitive, il faut admettre qu'une présence de Casques bleus suisses ne doit pas seulement être acceptée par toutes les parties concernées, mais que celles-ci doivent absolument être décidées à respecter un cessez-le-feu. Le Conseil fédéral garde la compétence de retirer immédiatement le contingent suisse si ces conditions n'étaient plus remplies. Dans un tel cadre, nos volontaires pourraient colla-

borer aux opérations de contrôle de l'ONU à la frontière entre Israël et la Syrie ou l'Egypte, aux mesures prises de longue date à Chypre.

Dans sa réponse à la procédure de consultation sur la nouvelle *Loi militaire*, l'assemblée des délégués de la Société suisse des officiers, en février dernier, faisait preuve de réalisme. Elle demandait que l'on examine les articles relatifs à l'organisation d'un corps de Casques bleus à la lumière des expériences les plus difficiles...

H. W.

«Est-il vraiment raisonnable d'envoyer des milliers de Casques bleus pour ravitailler les victimes? (...) En quoi cette action soulage-t-elle les populations, en quoi est-elle garante de notre sécurité dans les années à venir? L'humanitaire a-t-il remplacé le politique (...)?»

Floquet et Coq

Les tribulations de Bernard K. en Yougoslavie, p. 11